À l'occasion de l'inauguration de la Médiathèque Ouest (Khoohnê)

Écrire en Océanie

Association loi de 1901

Lance DU 1ER JUILLET 2010 AU 30 SEPTEMBRE 2010

le concours de nouvelles : « Écrire les gens d'ici »

Un concours de nouvelles est organisé par l'association Écrire en Océanie en association avec la Médiathèque Ouest et l'association des Bibliothécaires de la province Nord (ABPN). Le concours est réservé aux concurrents habitant en Nouvelle-Calédonie.

Article 1 : Les participants au concours devront rédiger une nouvelle sur le thème « Écrire les gens d'ici ». L'action se déroulera en Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : L'œuvre de fiction, inédite, devra être écrite en langue française. La production est limitée à 6 pages A4, en corps 12 et à un seul texte par candidat.

Article 3 : L'œuvre portera un titre mais ne sera pas signée. Sur une page annexe seront mentionnés le titre, le nom de l'auteur, son âge, son courriel et son numéro de téléphone, avec la mention : *Si je suis lauréat, j'autorise Écrire en Océanie à publier la présente nouvelle dans la revue* Épisodes Nouvelle-Calédonie et sur le site d'Écrire en Océanie.

Article 4 : L'œuvre sera envoyée par courrier en trois exemplaires à Écrire en Océanie, BP 133 – 98812 Boulouparis ou par mail à ecrireenoceanie@mls.nc avant le 30 septembre 2010**,** midi. Un dépôt est possible chez les partenaires relais d'Écrire en Océanie : Bibliothèques de Voh - Pouebo - Pouembout - Koumac - Poindimié - Boulouparis - La Foa - Moindou - Librairie Calédolivres à Nouméa.

Les manuscrits ne seront pas renvoyés, ils seront détruits.

Article 5 : Deux catégories sont retenues : « Jeunes de moins de 20 ans » et « Adultes ».

Article 6 : Le jury sera présidé par Claudine Jacques, écrivain et présidente d'Écrire en Océanie, et Doriane Poymégna pour la direction de la culture de la province Nord. Il est composé de Frédéric Ohlen, poète-écrivain, Nicole Perrier, auteure, Roland Rossero, auteur, Morgane Goromoédo, responsable de la médiathèque Ouest, Simeï Paala, conservatrice des médiathèques de Poindimié et de Koné, Marie-Adèle Jorédié, enseignante, Thierry Skrzydlinski, éditeur.

Article 7 : Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 8 : Les résultats seront proclamés lors la semaine du livre (26 au 30 oct.2010), annoncés par voie de presse et les lauréats invités par la **m**édiathèque, récompensés par une publication dans *Épisodes Nouvelle-Calédonie*, magazine littéraire, avec photo et parcours des lauréats.

Article 9 : La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 10 : L'association Écrire en Océanie, en accord avec la médiathèque Ouest**,** se réserve le droit de modifier ce concours ou de l'annuler si des circonstances extérieures l'y contraignaient.

<<<<<<<o0o>>>>>>>